



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 23 juin 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Cédric Tessier.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Jean Audet, Louise Boudrias, Audrey Bureau, Daniel Champagne, Mike Duggan, Lucie Gagnon, Laurence Gillot, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Yvan Moreau, Isabelle Sabourin et Mario St-Pierre.

CE-2020-382

IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS À L'INTERSECTION DE L'AVENUE GATINEAU ET DE LA RUE STÉPHANE ET MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE GATINEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - RENÉE AMYOT ET GILLES CARPENTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète :

- l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection de l'avenue Gatineau et de la rue Stéphane, dossier RS-20-104, comme illustré au plan numéro CRO-20-230 du 6 mai 2020;
- une modification à la signalisation de stationnement sur l'avenue Gatineau, dossier RS-20-104, comme illustré au plan numéro CRO-20-236 du 12 mai 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Avenue Gatineau	Ouest	À partir de la rue Stéphane, sur une distance de 52 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément aux plans numéros CRO-20-230 et CRO-20-236, qui font partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-383

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE SAINT-RÉDEMPTEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT -
CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Saint-Rédempteur, dossier RS-20-105, comme illustré au plan numéro CRO-20-220 du 13 mai 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Rédempteur	Est	Du boulevard Sacré-Cœur, jusqu'à un point situé à 116 m au nord de la rue Adélarde-Beauchamp	En tout temps
Saint-Rédempteur	Ouest	Du boulevard Sacré-Cœur, sur une distance de 192 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-220 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-384

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUES PAUL-VERLAINE ET JEAN-PAUL-SARTRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE
DESCHÊNES - MIKE DUGGAN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Paul-Verlaine et Jean-Paul-Sartre, dossier RS-20-132, comme illustré au plan numéro CRO-20-247 du 22 mai 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Paul-Verlaine	Côté pair des résidences	Au complet	7 h à 17 h Lundi-vendredi Septembre à juin
Jean-Paul-Sartre	Sud	De la rue Voltaire à la rue Paul-Verlaine	7 h à 17 h Lundi-vendredi Septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-247 qui fait partie intégrante de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-385

SOUSSION 2020 SP 145 - AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX PARCS - PARCS SPARTAN ET TIBÉRIUS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc., Equinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux d'aménagement dans divers parcs en deux lots sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 82 570,80 \$ pour le lot 1 (parc Spartan) et un montant total de 156 018,24 \$ pour le lot 2 (parc Tibérius) incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 mai 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18049-001-94248	75 398,14 \$	Parc Spartan - 16-3025 - Travaux
18-19028-002-94249	142 465,44 \$	Plan d'investissements communautaire - Projet - SLV-15-00119-3030 - Parc Tibérius
04-13493	10 375,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 349,76 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-386

SOUSSION 2019 SP 321 - REMPLACEMENT DE LA RAMPE - CENTRE JULES-DESBIENS - PROJET 16-2020 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6739741 Canada inc. (Gestion DMJ), 57, route 105, unité 200, Chelsea, Québec, J9B 1L3, pour le remplacement de la rampe en béton au Centre Jules-Desbiens, incluant la construction d'un nouvel escalier extérieur en acier galvanisé pour un montant total de 106 592,17 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 mai 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-14001-016-94250	97 332,86 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - 16-2020 – Rampe – Centre Jules-Desbiens
04-13493	4 635,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 623,86 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-387

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS EN MÉCANIQUE/ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT - SNC LAVALIN INC. - SERVICE DE POLICE DU SECTEUR DE HULL - MISE AUX NORMES CVAC - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-85 du 20 février 2019, adjugeait un contrat à la firme SNC-Lavalin inc. pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils en mécanique/électricité du bâtiment pour le projet de mise aux normes CVAC du poste de police du secteur de Hull pour un montant approximatif de 107 961,53 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin inc. a revu le projet de mise aux normes CVAC du poste de police du secteur de Hull dans son ensemble et qu'après l'élaboration du concept et la préparation de plans préliminaires, l'estimation du coût des travaux a été revue à la hausse;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin inc. a soumis une demande d'ajustement des honoraires professionnels pour refléter le niveau d'effort requis pour mener à terme le projet;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation de la demande d'ajustement des honoraires professionnels de la firme SNC-Lavalin inc. de 74 733,75 \$ incluant les taxes, portant ainsi la valeur totale du contrat d'une somme de 182 695,28 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le montant de 74 733,75 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour l'ajustement des honoraires professionnels, à la firme SNC-Lavalin dans le cadre du projet de mise aux normes CVAC du poste de police du secteur de Hull.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 182 695,28 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14005-056-94251	68 241,87 \$	Honoraire professionnels - Édifices et électricité - 17-2006 - Police Hull - CVAC
04-13493	3 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 241,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-388

AUTORISER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C.- PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE AMHERST - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DE HULL-WRIGHT - JOCELYN BLONDIN ET CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-475 du 27 juin 2018, adjugeait un contrat d'un montant total approximatif de 332 852,63 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet de services municipaux de la rue Amherst, entre le boulevard Saint-Joseph et le ruisseau de la Brasserie;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-364 du 5 juin 2019, autorisait un supplément d'un montant total approximatif de 64 898,79 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour des honoraires additionnels;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 2 970,95 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 168472;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c. a déposé une demande d'honoraires professionnels additionnels pour un montant de 58 242,89 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation des services supplémentaire pour les honoraires professionnels de la firme CIMA+, s.e.n.c. pour un montant de 52 768,93 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 168472 d'un montant total de 2 970,95 \$ incluant les taxes, pour la conception d'un chemin d'accès temporaire;
- approuve le montant de 52 768,93 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme CIMA+, s.e.n.c. dans le cadre du projet de services municipaux de la rue Amherst, entre le boulevard Saint-Joseph et le ruisseau de la Brasserie.

Le coût total du contrat représente un montant de 453 491,30 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-030-94252	35 605,69 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3086 – Honoraires professionnels – Rue Amherst
18-18010-007-94253	12 579,38 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3086 – Honoraires professionnels – Rue Amherst, entre le boulevard Saint-Joseph et le ruisseau de la Brasserie
04-13493	2 294,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 289,06 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-389

SOUSSION 2019 SP 323 - RÉFECTION DE LA TOITURE ÉDIFICE JOHN-LUCK - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Morin Isolation et Toitures ltée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7, pour les travaux de réfection de la toiture Édifice John-Luck, pour un montant total de 338 371,43 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 mai 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30850-004-94254	308 978,21 \$	Travaux pour l'édifice John-Luck – 18-2037 - Toiture John-Luck
04-13493	14 715,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 678,22 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-390

SOUSSION 2020 SP 125 - RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS GÉNÉREUX, OISEAU-BLEU, BLAINVILLE, SŒURS-MARISTE ET BEAUMONT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT, DE BELLEVUE, DE L'ORÉE-DU-PARC, DU LUCERNE ET DU CARREFOUR DE L'HÔPITAL – DANIEL CHAMPAGNE, PIERRE LANTIER, ISABELLE N. MIRON, GILLES CHAGNON ET GILLES CARPENTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Paysagiste Envert & Fils, 146, chemin du 6^e Rang, Val-des-Monts, Québec, J8N 7R3, pour les travaux de réaménagement de divers parcs, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 mai 2020 pour chacun des lots suivants :

Lot 1 - Parcs Généreux, de l'Oiseau-Bleu et Blainville :

Pour un montant total de 148 848,94 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce lot.

Lot 2 - Parcs des Sœurs-Mariste et Beaumont :

Pour un montant total de 173 216,74 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce lot.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18005-006-94255	39 197,08 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs - 18-3071 – Parc Généreux - Structure de jeux
18-18005-003-94256	53 760,95 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs - 18-3072 – Parc Blainville – Structure de jeux
18-18005-001-94257	142 736,80 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs – Parc Beaumont – Structure de jeux
18-19007-009-94258	15 433,16 \$	Plan d'investissements communautaires - PIC - 19-3022 - Parc des Sœurs-Maristes
18-19007-015-94259	42 960,88 \$	Plan d'investissements communautaires - PIC - 19-3041 - Parc de l'Oiseau Bleu
04-13493	14 005,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 970,91 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-391

SOUSSION 2019 SP 405 - FOURNITURE D'UN BALAI TROTTOIR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Cubex Limited, 850, rue Boucher, Saint-Jean-Sur-Richelieu, Québec, J3B 7Z8, pour la fourniture d'un balai à trottoir, pour un montant total de 160 876,47 \$ incluant taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mars 2020, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-19010-002-94260	146 901,66 \$	Programme de remplacement - Véhicules et machinerie – Travaux public - Balai à trottoirs - PEVA
04-13493	6 996,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 978,66 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-392

AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES À LA LOCATION DU SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE (GPS) - SOUSSION 2019 SP 014 - LOCATION D'UN SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE (GPS) SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-569 du 21 août 2019, adjugeait un contrat à la firme Focus Gestion de flotte et carburant inc., 790, rue de la Rand, suite 200, Sherbrooke, Québec, J1H 1W7, pour la location d'un système de télémétrie (GPS), sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour quatre ans de 543 068,32 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-176 du 18 mars 2020, autorisait un montant supplémentaire de 99 747,71 \$ incluant les taxes, afin de munir de GPS et de système de télémétrie les équipements de tonte, les citernes et les balais pour les sentiers récréatifs qui ne sont pas encore équipés;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 10 % du contrat approuvé dans le présent cas :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 192 077,24 \$ incluant les taxes, à la firme Focus Gestion de flotte et carburant inc., 790, rue de la Rand, suite 200, Sherbrooke, Québec, J1H 1W7, pour l'installation de systèmes d'alerte de benne basculante levée sur tous les véhicules visés par la réglementation ainsi que du module d'identification avec bouton lumineux (ID lumineux).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Description	Montant incluant les taxes
02-39800-541	Atelier mécanique voirie – Entretien matériel roulant et équipement	72 514,74 \$
02-39800-339	Atelier mécanique voirie – Autres communications	119 562,50 \$

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2021 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-393

**PÉRIODE OPTIONNELLE ET AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE -
SOUMISSION 2017 SP 228 - ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES -
SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES
COMMUNAUTÉS**

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant périodes optionnelles taxes incluses et sujet à l'indexation (IPC novembre 2020 et novembre 2021)	Saisons visées	Autre option de renouvellement
CE-2017-970	---	Paysagiste Mathis Landscaping	2017 SP 228 – Entretien des patinoires extérieures	605 820,64 \$	Saison 2020-2021 et saison 2021-2022	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que deux saisons optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés désire se prévaloir des deux périodes optionnelles prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du Cahier des charges particulières prévoit que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la direction du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à se prévaloir des deux périodes optionnelles prévues au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 14 septembre 2017;
- un montant additionnel de 72 664,20 \$ incluant les taxes, à la firme Paysagiste Mathis Landscaping, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2017 SP 228.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2021 et 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-394

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 17, 18, 19 ET 20 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 20, 21, 22 ET 23 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 20, 21, 22 ET 23 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 19, 20, 21 ET 22

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 17, 18, 19 et 20, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 20, 21, 22 et 23, les listes des réquisitions numéros 20, 21, 22 et 23 ainsi que les listes des embauches numéros 19, 20, 21 et 22 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 17	Pièces de comptes à payer	5034,51 \$	18 au 22 mai 2020
Liste PD numéro 20	Pièces de comptes à payer	419 673,44 \$	18 au 22 mai 2020
Liste des réquisitions numéro 20	Pièces de comptes à payer	709,63 \$	18 au 22 mai 2020
Liste des embauches numéro 19	Embauche du personnel temporaire	1 286 717,19 \$	10 au 16 mai 2020

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 18	Pièces de comptes à payer	4897,62 \$	25 au 29 mai 2020
Liste PD numéro 21	Pièces de comptes à payer	331 043,34 \$	25 au 29 mai 2020
Liste des réquisitions numéro 21	Pièces de comptes à payer	718,25 \$	25 au 29 mai 2020
Liste des embauches numéro 20	Embauche du personnel temporaire	712 401,83 \$	17 au 23 mai 2020

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	22 058,95 \$	1 au 5 juin 2020
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	461 830,77 \$	1 au 5 juin 2020
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	1468,78 \$	1 au 5 juin 2020
Liste des embauches numéro 21	Embauche du personnel temporaire	386 226,94 \$	24 au 30 mai 2020

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 20	Pièces de comptes à payer	5813,02 \$	8 au 12 juin 2020
Liste PD numéro 23	Pièces de comptes à payer	418 581,84 \$	8 au 12 juin 2020
Liste des réquisitions numéro 23	Pièces de comptes à payer	7081,93 \$	8 au 12 juin 2020
Liste des embauches numéro 22	Embauche du personnel temporaire	3 125 090,23 \$	31 mai au 6 juin 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-395

SUBVENTION DE 29 050 \$ À L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU QUARTIER DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL POUR LE PROJET DE CARACTÉRISATION ARBORICOLE ET STRATÉGIES POUR LE REBOISEMENT SUR LE TERRITOIRE DU DISTRICT 12 – DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR DE L'HÔPITAL – GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents du quartier du Carrefour-de-l'Hôpital, organisme à but non lucratif, pilote le projet de caractérisation arboricole et stratégies pour le reboisement sur le territoire du district du Carrefour-de-l'Hôpital;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres, prenant fin le 13 février 2020, a été organisé par l'Association et que trois organismes ont répondu;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a ratifié une entente de services avec l'Université du Québec en Outaouais en partenariat avec Capital Nature dont le coût total de cette entente est de 29 050 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a l'entière responsabilité de la réalisation du projet et que le conseiller municipal du district électoral du Carrefour-de-l'Hôpital désire financer cette phase du projet;

CONSIDÉRANT QUE le soutien accordé par l' élu est plus de 5 000 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par ce comité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 29 050 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du quartier du Carrefour-de-l'Hôpital, 133, avenue de la Drave, Gatineau, Québec, J8T 7V5, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972-	29 050 \$	Gilles Carpentier - Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79942-692	29 050 \$		Gilles Carpentier - Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Équipement non-capitalisable
02-79942-972		29 050 \$	Gilles Carpentier - Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2020.

Adoptée

CE-2020-396

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 106752

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 106752 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 5 juillet 2004 en tant qu'employé col bleu au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 106752 est absent de façon continue depuis le 29 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE ses pronostics médicaux ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 106752 sera, dans un avenir prévisible et raisonnable, en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 23 août 2019, notre assureur SSQ reconnaît une invalidité totale et permanente;

CONSIDÉRANT QUE le dossier médical du médecin traitant et de l'assureur SSQ considère que l'employé numéro 106752 n'est plus en mesure d'effectuer aucun travail rémunérateur;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 106752 est admissible à une rente d'invalidité en vertu de la Régie des rentes du Québec depuis le 1^{er} novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune forme d'accommodement possible et que la Ville de Gatineau n'a d'autres choix que de mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 106752 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 106752.

Adoptée

CE-2020-397

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 101773

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 101773 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 21 mai 1992 en tant qu'employé col bleu au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 101773 est absent de façon continue depuis le 3 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE ses pronostics médicaux ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 101773 sera, dans un avenir prévisible et raisonnable, en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2019, notre assureur SSQ reconnaît une invalidité totale et permanente;

CONSIDÉRANT QUE le dossier médical du médecin traitant et de l'assureur SSQ considère que le dossier médical de l'employé numéro 101773 ne lui permet d'effectuer aucun travail rémunérateur;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 101773 est admissible à une rente d'invalidité en vertu de la Régie des rentes du Québec depuis le 1^{er} août 2018;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune forme d'accommodement possible et que la Ville de Gatineau n'a d'autres choix que de mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 101773 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 101773.

Adoptée

CE-2020-398

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 104022

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 104022 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 4 août 1994 en tant qu'employé col bleu au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 104022 est absent de façon continue depuis le 28 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE ses pronostics médicaux ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 104022 sera, dans un avenir prévisible et raisonnable, en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 29 mars 2019, notre assureur SSQ reconnaît une invalidité totale et permanente;

CONSIDÉRANT QUE le dossier médical du médecin traitant et de l'assureur SSQ considère que l'employé numéro 104022 n'est plus en mesure d'effectuer aucun travail rémunérateur;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 104022 est admissible à une rente d'invalidité en vertu de la Régie des rentes du Québec depuis le 1^{er} mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune forme d'accommodement possible et que la Ville de Gatineau n'a d'autres choix que de mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 104022 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 104022.

Adoptée

CE-2020-399

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 105029

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 105029 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 10 juin 1987 en tant qu'employé col bleu au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 105029 est absent de façon continue depuis le 17 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE ses pronostics médicaux ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 105029 sera, dans un avenir prévisible et raisonnable, en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 8 novembre 2018, notre assureur SSQ reconnaît une invalidité totale et permanente;

CONSIDÉRANT QUE le dossier médical du médecin traitant et de l'assureur SSQ considère que l'employé numéro 105029 n'est plus en mesure d'effectuer aucun travail rémunérateur;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 105029 est admissible à une rente d'invalidité en vertu de la Régie des rentes du Québec depuis le 17 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune forme d'accommodement possible et que la Ville de Gatineau n'a d'autres choix que de mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 105029 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 105029.

Adoptée

CE-2020-400*

RÉDUCTION DES LOYERS - SERVICES ET ACTIVITÉS NON PRIORITAIRES - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS

CONSIDÉRANT QUE certaines activités commerciales et de loisirs ont repris, mais graduellement et partiellement seulement, depuis le 12 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE 12 de nos locataires externes œuvrant principalement dans l'industrie touristique, de la restauration et des loisirs ont subi et continuent de subir d'importantes pertes financières;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces 12 locataires externes occupent des immeubles municipaux qui sont toujours fermés;

CONSIDÉRANT QUE l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) destinée aux petites entreprises, prend fin le 30 juin 2020 et que nos locataires ne peuvent se prévaloir de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la bonification du gouvernement du Québec au niveau de l'AUCLC ne permettra pas plus aux locataires d'espaces municipaux de se prévaloir de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire soutenir le développement économique de son territoire pendant la pandémie, en allégeant les problèmes de liquidité à court terme de ses locataires externes, et ce, en sus des programmes offerts aux entreprises par les différents paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire continuer à soulager la pression financière des 12 locataires concernés pour les mois de juillet et août 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est peu probable que la situation économique actuelle revienne à la normale pour ces activités commerciales et de loisirs avant la fin du mois d'août 2020 et que les locataires concernés aient alors la capacité financière pour commencer à rembourser les montants mensuels associés au report des loyers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite faciliter la gestion administrative des baux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de mandater le Service des biens immobiliers pour informer les 12 locataires externes dont les services et activités ont été jugés non prioritaires par le gouvernement du Québec et qui continuent de subir une perte de revenus ou une augmentation de leurs dépenses en raison de la pandémie de la COVID-19, de la prolongation de la réduction de 75 % des loyers mensuels pour les mois de juillet et août 2020, assumée par la Ville de Gatineau, afin de poursuivre l'allègement de leur pression financière à court terme, représentant un montant total de 28 778 \$ avant les taxes ;
- de mandater le Service des finances, pour ces 12 locataires externes, à ne facturer que 25 % des loyers des mois de juillet et d'août 2020, à créditer, si requis, 75 % des loyers déjà payés pour ces mois et à faire les écritures comptables nécessaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif